

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.1001  
2 février 2006

FRANÇAIS

---

## COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA MILLE UNIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 2 février 2006, à 10 h 15

Présidence: M. Zdzisław RAPACKI (Pologne)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare ouverte la 1001<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement.

Tout d'abord, j'aimerais souhaiter une cordiale bienvenue à l'Ambassadeur Sameh Hassan Shoukry, qui a récemment pris ses fonctions de Représentant de l'Égypte à la Conférence du désarmement. Je saisis cette occasion de l'assurer de notre coopération et de notre appui dans ses nouvelles fonctions.

Avant de passer à notre débat, je souhaite appeler votre attention sur les demandes du Danemark et d'Oman, qui ont souhaité participer aux travaux de la présente session de la Conférence, demandes qui figurent dans le document CD/WP.541/Add.2, dont vous avez été saisis.

Conformément à la pratique en vigueur, je vous invite à vous prononcer sur ces demandes sans les avoir préalablement examinées en séance plénière officielle.

Puis-je considérer que la Conférence décide d'inviter le Danemark et Oman à participer à nos travaux conformément au Règlement intérieur?

*Il en est ainsi décidé.*

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Dix orateurs sont inscrits sur la liste de la séance plénière d'aujourd'hui: après l'Inde, nous écouterons l'Indonésie, la Fédération de Russie, Sri Lanka, la France, la Suisse, l'Italie, la Roumanie, le Japon et l'Australie. Mais avant de leur donner la parole, je voudrais faire une déclaration.

Comme je vous l'ai déjà dit et alors que la période de deux semaines requises pour l'adoption du programme de travail touche à sa fin, je souhaite vous informer des résultats des consultations bilatérales que j'ai eues avec toutes les délégations.

Comme ils en avaient reçu mandat de la Conférence à la fin de sa session de 2005, le Président de l'époque et le Président à venir ont tenu des consultations officielles sur les possibilités de parvenir à un consensus sur un programme de travail. La délégation péruvienne nous a informés de ses conclusions à l'issue des consultations officielles ouvertes à tous tenues le 13 décembre 2005. Ainsi, elle a estimé qu'à l'époque, il n'était pas possible de parvenir à un programme de travail pour la Conférence sur la base des propositions existantes, qu'elles soient officielles ou non. En ma capacité de futur Président, puis, à partir du 1<sup>er</sup> janvier, de Président, j'ai mené de nombreuses consultations. Ces dernières semaines, j'ai eu des consultations bilatérales avec toutes les délégations, consultations dont j'aimerais vous présenter les résultats.

L'objet de ces consultations était de déterminer si les positions des États membres concernant le programme de travail avaient évolué. Je me suis efforcé d'évaluer la volonté des délégations d'accepter les différentes idées formulées dans le contexte de la Conférence, notamment celles qui figurent dans la proposition A-5 et dans la récente proposition péruvienne, ainsi que dans le non-papier présenté l'année dernière par l'Ambassadeur Sanders, des Pays-Bas. Malheureusement, nous n'avons détecté aucun changement dans les positions des délégations s'agissant du programme de travail. Les divergences de vues quant à son possible contenu

(Le Président)

subsistent. Dans leur majorité, les délégations appuient la proposition A-5, mais d'autres ne sont pas en mesure de l'appuyer. La perception des priorités qui doivent être celles de la Conférence varie d'une délégation à l'autre. Les positions des États membres varient également quant à leur détermination à empêcher un consensus sur le programme de travail, sur la création d'un comité spécial ou encore sur la désignation d'un coordonnateur spécial. Nous relevons toutefois une insistance sur le besoin de davantage de souplesse, tandis que l'idée de réviser les questions dont la Conférence doit être saisie n'est pas absente des discussions.

Au cours de mes consultations, j'ai relevé plusieurs motifs de préoccupation et de malaise concernant les travaux et l'avenir de la Conférence du désarmement. Globalement, les délégations aspirent à voir la Conférence mettre fin à son inefficacité de ces neuf dernières années, à faire preuve d'inventivité, à formuler des idées nouvelles, à entamer des discussions sur le fond et à mener ses travaux d'une façon fructueuse et efficace, ce qui ne fait que s'ajouter à ce que nous pourrions appeler un «fort message», particulièrement depuis la réunion de la Première Commission, l'année dernière. De nombreuses délégations soulignent que cette année nous devons faire preuve de dynamisme et créer des conditions propices à des discussions de fond susceptibles d'aboutir à l'adoption tant attendue du programme de travail.

Permettez-moi à présent de vous informer de l'initiative des six présidents de la Conférence du désarmement à l'occasion de la session de 2006, à savoir la désignation des collaborateurs de la présidence.

La désignation des collaborateurs de la présidence relève des prérogatives des présidents, qui peuvent en toute liberté choisir les personnes qui les seconderont dans l'exercice de leur mandat, et elle se fonde sur une pratique bien établie à la Conférence. Ce mécanisme n'a donc rien de nouveau pour nous. La seule nouveauté tient peut-être au fait que le groupe des «collaborateurs» actuels bénéficie de l'appui des six personnes qui ont présidé la Conférence en 2006, ce qui devrait donner davantage de cohérence et de continuité à leur action.

J'ai le plaisir de vous annoncer que les six présidents de la session de 2006 de la Conférence, à savoir la Pologne, la République de Corée, la Roumanie, la Russie, le Sénégal et la Slovaquie, ont désigné comme collaborateurs de la présidence les ambassadeurs suivants: S. E. l'Ambassadrice de Sri Lanka, M<sup>me</sup> Sarala Fernando; S. E. l'Ambassadeur de l'Algérie, M. Idriss Jazairy; S. E. l'Ambassadeur de la Bulgarie, M. Petko Draganov; S. E. l'Ambassadeur du Chili, M. Juan Martabit; S. E. l'Ambassadeur de l'Italie, M. Carlo Trezza; et S. E. l'Ambassadeur du Japon, M. Yoshiki Mine.

Les collaborateurs de la présidence exerceront leur activité pendant toute la durée de la session de 2006. Leur tâche principale consistera à assister les six présidents dans l'exercice de leurs responsabilités. Nous sommes convaincus que les présidents devront centrer leur attention sur les activités directement liées à la quête d'un consensus sur un programme de travail, à savoir, notamment, la planification et la préparation de débats structurés. Les collaborateurs de la présidence pourront par conséquent se concentrer sur deux thèmes.

(Le Président)

Premièrement l'ordre du jour. Il est primordial de préserver l'ordre du jour, compte tenu de l'absence de programme de travail. La Conférence peut se saisir de toute question de son choix, et ce dans le contexte de son ordre du jour. Dans le même temps, chaque président de la Conférence est tenu de garder présente à l'esprit la question de la révision de l'ordre du jour, conformément à ce qui figure en introduction à l'ordre du jour adopté le 24 janvier. Nous pensons que les collaborateurs de la présidence peuvent aider les présidents à s'acquitter de cette responsabilité en tenant des consultations officieuses en la matière. Il convient également de noter à ce stade que conformément au Règlement intérieur un programme de travail doit être adopté sur la base de l'ordre du jour. Il existe par conséquent un lien évident entre la question de l'ordre du jour et celle du programme de travail, d'où il ressort naturellement que les collaborateurs de la présidence assisteront les présidents dans leur quête d'un consensus sur un programme de travail.

Le second thème est celui de l'efficacité des méthodes de travail. En 2005, de nombreuses délégations ont soulevé la question de l'amélioration de l'efficacité des méthodes de travail de la Conférence. Même si les principaux problèmes de la Conférence sont de nature politique, d'aucuns estiment que l'amélioration des procédures pourrait permettre l'instauration d'un environnement plus favorable à l'évolution des postures politiques. Permettez-moi de vous donner quelques exemples des idées formulées en 2005: prorogation de la durée du mandat présidentiel (les quatre semaines actuelles conduisant à une fragmentation et à une absence de continuité), et élargissement des prérogatives de la présidence concernant la désignation des coordonnateurs spéciaux.

Dans un premier temps, les collaborateurs de la présidence n'auraient aucun mandat particulier, hormis les compétences précédemment énoncées. Toutefois, leur mandat pourrait, si nécessaire, être modifié par les six présidents au cours des travaux de la Conférence.

Permettez-moi de vous informer de la façon dont les collaborateurs de la présidence vont agir. Chacun d'eux mènera ses propres consultations. Si nécessaire, ils pourront se réunir, avec ou sans la participation des présidents. Ils analyseront les propositions existantes, étudieront les propositions éventuelles faites durant la session de 2006 et présenteront leurs avis au Président en exercice.

Les collaborateurs de la présidence présenteront leurs conclusions au Président en exercice. Chaque président devra, si nécessaire, prévoir la possibilité de présenter les conclusions des collaborateurs en séance plénière (officiuse probablement), afin de permettre à la Conférence de les examiner. Le Président en exercice jouera donc le rôle de point focal non officiel pour les collaborateurs de la présidence.

Nous allons aujourd'hui avoir un débat centré sur les points de l'ordre du jour qui, je l'espère, nous aidera à identifier les questions ou les éléments possibles du travail de la Conférence. Comme cela a été affirmé à maintes reprises ici même, cet ordre du jour, tel qu'il a été adopté par la Conférence, est suffisamment souple pour nous permettre d'examiner séparément chaque question, tout en demeurant dans son champ d'application. Or, son champ d'application comporte déjà les quatre questions dites centrales, et nous offre la possibilité de formuler des idées différentes par des discussions constructives et créatives, qui nous

(Le Président)

permettraient d'identifier les éléments possibles de notre travail. Nous devons donc centrer notre attention sur nos discussions consacrées aux points de l'ordre du jour. L'identification des éléments possibles de notre travail donnerait de la substance à notre ordre du jour, et pourrait peut-être aussi nous permettre de mieux utiliser et répartir notre temps, ainsi que les actifs dont dispose la Conférence.

Je puis vous assurer que les six présidents feront tout ce qui est en leur pouvoir pour peaufiner les détails du «calendrier des activités des six présidents». Nous avons l'intention de vous informer sur ce point jeudi prochain, 9 février.

Je tiens tout particulièrement à souligner que l'identification des questions – c'est-à-dire des éléments possibles d'un programme de travail – et le «calendrier» supposé ne préjugent en rien des futures décisions de la Conférence concernant un programme de travail ou la création d'un organe subsidiaire. Dans le même temps, l'adoption d'un consensus sur un programme de travail demeure le principal objectif pour moi-même et pour les autres présidents de la session de 2006.

Mesdames et Messieurs les délégués, vous avez permis que l'ordre du jour de la session de cette année soit adopté rapidement. J'espère qu'aujourd'hui, nous ferons un petit pas de plus vers la revitalisation et l'amélioration du fonctionnement de la Conférence. J'espère sincèrement que vous n'hésitez pas à contacter nos collaborateurs et à leur faire part de vos réflexions concernant tel ou tel des sujets mentionnés précédemment.

J'aimerais maintenant donner la parole au représentant de l'Inde, l'Ambassadeur Jayant Prasad.

M. PRASAD (Inde) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, ma délégation tient à vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement et salue les nombreuses initiatives que vous avez prises pour tenter de parvenir à un consensus sur son programme de travail. Je vous souhaite le plein succès dans votre mission et vous assure de l'entière coopération de ma délégation.

Nous apprécions également l'initiative que vous avez prise d'élargir la Troïka présidentielle à l'ensemble des présidents entrants à l'occasion de la session de 2006 de la Conférence. Votre idée de les associer aux décisions et de les inviter aux consultations présidentielles permettra de donner continuité et cohérence aux initiatives présidentielles pendant toute l'année. Les cinq futurs présidents méritent également d'être félicités de ce qu'ils travaillent en étroite collaboration avec vous pour examiner, dans un esprit novateur, les possibilités d'engager un travail de fond à la Conférence.

Nous nous félicitons par ailleurs du fait que la Conférence a adopté son ordre du jour traditionnel, par consensus, à sa toute première séance, une décision qui ne fait que démontrer que les États membres sont convaincus que l'ordre du jour existant est suffisamment pertinent, large et flexible pour leur permettre d'examiner les questions qu'ils estiment importantes pour leur sécurité nationale, ainsi que pour la paix et la sécurité internationales.

(M. Prasad, Inde)

Ayant adopté l'ordre du jour, la Conférence est désormais et prioritairement saisie de la tâche consistant à parvenir à un accord sur un programme de travail. L'Inde est prête à examiner toute initiative propre à faciliter un consensus en la matière. Depuis 1999, 42 présidences successives ont tenté de relever ce défi. Nous appuyons votre initiative visant à inviter les États membres à participer à un débat sur les questions à l'ordre du jour de la Conférence, dans l'espoir que nos délibérations, aujourd'hui et dans les jours à venir, nous permettront de trouver un terrain d'entente et de parvenir à un accord.

L'objectif du désarmement nucléaire figure à l'ordre du jour de la communauté internationale depuis la construction et l'utilisation des premières armes nucléaires. La communauté internationale a inscrit cet objectif en tête de ses priorités, comme l'a proclamé l'Assemblée générale en 1978, dans le Document final adopté à l'issue de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement. L'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires est aussi important aujourd'hui qu'à l'époque. S'exprimant devant le Parlement indien, en juillet dernier, le Premier Ministre Manmohan Singh a souligné que le désarmement nucléaire continuait de figurer au cœur de la politique étrangère de l'Inde. L'Inde est attachée à un monde exempt d'armes nucléaires, dont la mise en place doit se faire de façon systématique et progressive par un désarmement nucléaire mondial, vérifiable et non discriminatoire.

Entre-temps, en attendant que l'objectif d'un désarmement nucléaire universel soit réalisé, l'Inde continue à appuyer les demandes de garanties de sécurité multilatérales et juridiquement contraignantes exprimées par les États non dotés d'armes nucléaires, qui estiment que les garanties existantes sont conditionnelles et non juridiquement contraignantes. Mais bien peu de progrès ont été faits pour satisfaire à ces demandes.

L'Inde s'est toujours déclarée prête à participer à la négociation, dans le cadre de la Conférence du désarmement, d'un traité multilatéral, non discriminatoire et internationalement et effectivement vérifiable sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Telle est l'essence du mandat Shannon, qui reprend, dans l'esprit, la résolution de l'Assemblée générale de 1993 sur l'arrêt de la production de matières fissiles, dont l'Inde, ainsi que de nombreux autres pays, s'est portée coauteur. Conscients de l'évolution survenue en ce domaine depuis un an et demi, nous n'en demeurons pas moins persuadés que cette idée doit rester à la base de nos futurs travaux.

L'utilisation pacifique des technologies spatiales a largement contribué au développement socioéconomique de l'Inde. L'Inde s'est dotée d'une infrastructure qui est en plein développement, notamment par le déploiement dans l'espace de plusieurs satellites de communication et de télédétection, et en vue de l'utilisation de technologies et d'équipements dans l'espace pour des secteurs aussi divers que l'agriculture, la santé, l'éducation, la gestion des ressources naturelles et la gestion des catastrophes. L'Inde est donc très attachée à la poursuite du développement pacifique des technologies spatiales et entend réserver l'espace, patrimoine commun de l'humanité, à des utilisations exclusivement pacifiques. Nous partageons les craintes concernant les risques liés au déploiement d'armes dans l'espace, dont nous estimons qu'il ne servirait nullement nos intérêts collectifs. Nous considérons la Conférence comme le cadre adapté à l'examen de cette question.

(M. Prasad, Inde)

L'ordre du jour de la Conférence est complet et jouit de l'appui de tous les États membres. De même, pour qu'un programme de travail de la Conférence bénéficie de l'appui de tous les États membres, il devra prendre en compte leurs préoccupations et leurs priorités. Ainsi, l'Inde a, par exemple, tenté de contribuer au rapprochement croissant des positions autour de la proposition A-5, alors même que le mandat figurant dans cette proposition s'éloignait de celui que renfermait le document CD/1570, qui prévoyait la négociation d'un désarmement nucléaire. Bien que n'étant pas entièrement satisfaite par la proposition A-5, l'Inde a décidé de l'appuyer, dans l'espoir qu'elle puisse servir de base au programme de travail de la Conférence. L'Inde continue à appuyer cette proposition, qui reflète, dans une large mesure, les priorités de la plupart des éléments constitutifs de la Conférence. Dans ce contexte, elle souscrit pleinement à la déclaration faite par le G21 l'année dernière.

Dans le message qu'il a adressé à la Conférence, le Secrétaire général de l'ONU a reconnu que l'absence de volonté politique était à l'origine de l'absence de consensus sur un programme de travail. Comme nous l'avons vu, les ajustements procéduraux et les changements cosmétiques apportés aux propositions existantes n'ont pas permis de sortir de l'impasse. Les raisons sous-jacentes à l'actuel blocage de la Conférence ont également nui à d'autres processus et cadres multilatéraux, particulièrement au document adopté à l'issue du Sommet mondial de 2005. Cette situation ne traduit pas uniquement une faillite de la procédure, mais aussi de profondes divergences entre les préoccupations, priorités et objectifs des États membres en matière de sécurité. Il n'est donc pas surprenant que nous ne parvenions pas à un consensus sur le programme de travail de cette instance.

Nous ne pensons pas que l'impasse actuelle signifie la faillite de la Conférence du désarmement. Instance multilatérale unique de négociation en matière de désarmement, la Conférence conserve en effet toute sa place dans le monde d'aujourd'hui, aucune autre instance ne nous permettant, comme elle, de réunir les principales puissances militaires pour engager des négociations sur des questions ayant un impact direct sur la sécurité internationale. S'il y a des divergences de vues s'agissant des préoccupations sécuritaires, cette même absence de position commune de la part des principaux États freinera aussi les progrès de tout processus ou mécanisme alternatif.

L'Inde pense que nous devons poursuivre nos discussions, condition préalable indispensable au succès de tout processus de négociation. Monsieur le Président, votre proposition pragmatique visant à entreprendre un examen des questions à l'ordre du jour peut faciliter les choses en permettant un renforcement du terrain d'entente. Comme l'a déclaré Mahatma Gandhi: «Il n'est de principe sans son application.». Nous devons persévérer dans nos efforts, mais ces efforts ne doivent pas avoir expressément pour objectif l'élaboration d'un programme de travail. Nous apportons notre appui à l'initiative présidentielle, dans l'espoir que nos discussions plénières aboutiront à l'amorce d'un travail de fond à la Conférence.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur Prasad, de l'Inde, de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie, l'Ambassadeur Markarim Wibisono.

M. WIBISONO (Indonésie) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, c'est assurément pour moi un privilège et un grand honneur de prendre pour la première fois la parole alors que cette auguste instance est réunie, sous votre présidence, en ce lieu si chargé d'histoire. Aussi, qu'il me soit permis de vous féliciter d'avoir accédé à la plus haute fonction en cette occasion, et de vous dire que je suis fermement convaincu que, sous votre présidence éclairée, nous renouvellerons notre détermination à mener des discussions plus productives et constructives. Dans le même temps, soyez assuré que ma délégation apportera son appui et sa coopération indéfectibles aux efforts communs que nous avons entrepris pour faire de ce monde un monde plus sûr.

Beaucoup de pays, dont l'Indonésie, s'inquiètent de voir la Conférence du désarmement demeurer oisive depuis maintenant près de 10 ans, même si nous reconnaissons que l'ère de l'après-guerre froide est censée avoir créé les conditions favorables à la paix et à la sécurité internationales. Je crois que les membres de ce «meilleur club de la ville» seront d'accord pour dire que la limitation des armements et le désarmement constituent une des priorités les plus importantes, actuelles et urgentes dans le monde d'aujourd'hui. Aussi, je crains, pour ma part, que si cette tendance persiste, la Conférence ne pourra plus prétendre au statut d'instance multilatérale unique et deviendra une instance délibérative parmi d'autres, finissant par n'être plus considérée que comme un «talk-show».

Cependant, au début de la session de 2006, nous avons été témoins de faits quelque peu encourageants. La décision que vous-même – en tant que Président actuel – et vos cinq successeurs avez prise concernant la création d'un mécanisme regroupant les six présidents de la session, constituée, à n'en pas douter, une avancée. En effet, du moins pendant la session de 2006, ce mécanisme permettra de mieux cibler l'attention et les discussions des membres de la Conférence. Ma délégation tient par conséquent à féliciter les six présidents et leur dire à quel point nous apprécions cette innovation sans précédent. Nous espérons tous que ce signe positif sera suivi de nouvelles initiatives et mesures concrètes visant à nous faire sortir de l'impasse sur la question du programme de travail.

Il y a quelques années, devant cette instance, mon prédécesseur a affirmé qu'en dépit de notre préférence pour un programme de travail complet et équilibré, qui nous faisait nous associer à la position du Groupe des 21, l'Indonésie était flexible dans sa démarche et ouverte aux nouvelles initiatives. Notre démarche repose sur la conviction selon laquelle la souplesse est indispensable si nous voulons que la Conférence se remette au travail et regagne sa crédibilité. Aujourd'hui, l'Indonésie demeure animée de cette même conviction. Toutefois, la flexibilité et l'ouverture ne nous permettront de faire face aux difficultés et de répondre aux attentes de la communauté internationale que dans la mesure où elles sont guidées par certains principes de base.

Premièrement, ma délégation observe que l'unique cause du blocage actuel de la Conférence tient à l'absence de volonté politique de ses membres. Aucun pays ici représenté n'est, je le crois, opposé à l'objectif ultime d'un désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace. Pourtant, depuis des années, la Conférence est tenue en otage par certains, qui considèrent que la seule façon d'avancer passe par l'utilisation du consensus. Si nous voulons vraiment progresser dans notre travail de fond, nous devons

(M. Wibisono, Indonésie)

absolument démontrer notre volonté politique, une démarche qui requiert de notre part souplesse et ouverture, faute de quoi, je le crains, nous pouvons d'ores et déjà, alors que la session de 2006 n'en est qu'à ses débuts, prédire son résultat.

Deuxièmement, nous savons tous que l'existence d'armes de destruction massive constitue une grave menace et un réel danger non seulement pour les pays qui les possèdent ou les produisent, mais aussi pour tous les autres pays et pour tous les êtres humains. De toute évidence, la solution d'un tel problème n'appartient pas uniquement à une poignée d'États, mais plutôt une démarche multilatérale. Une démarche unilatérale en la matière est, certes, la bienvenue et appréciée, mais elle ne résoudra le problème que de façon partielle et incomplète. C'est pourquoi le multilatéralisme dans la limitation des armements et le désarmement doit être largement accepté et respecté comme étant le principe fondamental de notre action, car il incarne toute la pertinence et l'importance de l'action internationale, y compris de la Conférence du désarmement.

Troisièmement, la maîtrise des armements et le désarmement constituent un domaine d'activité vaste et complexe, qui recouvre de multiples aspects, notamment politiques, économiques, humanitaires et environnementaux. Dans le même temps, chaque type d'armes de destruction massive comporte ses propres ramifications, elles-mêmes éminemment complexes, rendant du même coup encore plus mal aisés nos efforts pour les éliminer. C'est dans ce contexte que ma délégation tient à souligner le caractère primordial du pragmatisme si nous voulons que la Conférence du désarmement fasse de réels progrès. L'Indonésie demeure attachée à l'objectif ultime d'un monde exempt d'armes de destruction massive, ainsi qu'à un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace. Toutefois, l'Indonésie est également pragmatique s'agissant des moyens d'atteindre ces objectifs et, dans ce contexte, elle est prête à adopter une démarche progressive. Idéalement, nous préférierions que la Conférence aborde simultanément tous les points de son ordre du jour, mais nous sommes également prêts à n'en traiter que quelques-uns, comme suggéré, par exemple, dans la proposition A-5. Cette proposition, qui a été abondamment saluée comme la plus viable depuis des années, est celle dont nous sommes aujourd'hui saisis. Ma délégation est prête, si tel est le souhait de la Conférence, à commencer à l'examiner et à faire avancer les choses.

Il faut donner un nouveau souffle à cette Conférence, et nous avons besoin, à cette fin, de volonté politique afin de relancer nos discussions; nous devons réaffirmer la place du multilatéralisme dans cet effort et adopter une attitude pragmatique. Les six présidents ont commencé leurs travaux sur la base de l'idée nouvelle d'une présidence unifiée. Nous espérons que cette initiative sera suivie de discussions et de délibérations prolongées et constructives.

Enfin, il y a quelques jours, l'Ambassadeur des Pays-Bas nous a rappelé la noble signification de l'œuvre artistique qui orne cette salle. À mon tour, je rappelle à chacun ici présent qu'avant l'entrée en cette salle, sur le mur du hall, nous pouvons lire ces quelques mots de Robert Cecil: «Voici une grande œuvre en faveur de la paix, à laquelle tous peuvent participer. Les nations doivent désarmer ou périr. Soyez justes et ne craignez pas.». Je suis convaincu qu'ensemble nous pouvons accomplir cette grande œuvre.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur Wibisono, de l'Indonésie, de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de la Fédération de Russie, M. Valery Loshchinin.

M. LOSHCHININ (Fédération de Russie) (traduit du russe): Tout d'abord, Monsieur le Président, permettez-moi de souligner que nous appuyons toutes vos idées constructives, qui tendent à faire en sorte que la Conférence reprenne un travail concret.

L'objet de nos discussions d'aujourd'hui est de déterminer comment, sur la base de l'ordre du jour qui a été adopté, nous devons procéder pour parvenir à adopter le programme de travail de la Conférence du désarmement, qui constitue la prochaine étape logique selon le Règlement intérieur. Nous sommes ouverts sur ce point. Nous sommes prêts à ne pas nous opposer à la proposition dite des cinq Ambassadeurs, et espérons qu'un consensus pourra être trouvé sur la base de cette proposition. C'est en effet cette proposition qui, comme nous le savons tous, jouit aujourd'hui du plus large soutien.

Chacun sait que la priorité de la Fédération de Russie est la prévention d'une course aux armements dans l'espace par le moyen d'une interdiction juridiquement contraignante de l'implantation d'armes et de l'emploi de la force contre des objets spatiaux. C'est là une priorité que nous avons réaffirmée à maintes reprises, et c'est peut-être aussi le point le plus pertinent et le plus prometteur de l'ordre du jour de la Conférence. Car après tout, il n'y a pas encore d'armes dans l'espace, et il est toujours plus facile de prévenir que d'interdire et réduire. Qui plus est, ce domaine recouvre le développement du droit international de l'espace extra-atmosphérique, dont les fondements ont déjà été posés, et la résolution d'une difficulté importante en la matière. Autre élément d'importance, la coopération en matière spatiale entre les principaux acteurs – la Russie, les États-Unis d'Amérique, la Chine, l'Inde, l'Union européenne et d'autres pays – se développe rapidement, ce qui crée des conditions politiques préalables favorables à des négociations. Tous les États sans exception, y compris ceux qui n'ont pas encore de programmes spatiaux propres, ont intérêt à faire en sorte que les objets spatiaux fonctionnent normalement: l'humanité est un tout, et elle dépend de plus en plus des activités spatiales. Tous ont également intérêt à ce qu'aucune menace militaire ne puisse exister dans ou depuis l'espace. Par ailleurs, il est également évident que, au vu de l'essor des activités spatiales militaires et informatiques, aucune coopération volontaire entre États, aussi importante soit-elle, ne saurait garantir à tous le niveau égal de sécurité que seul peut apporter un accord universel juridiquement contraignant.

Notre objectif est d'élaborer et conclure, dans le cadre de la Conférence, un nouvel accord juridiquement contraignant sur le non-déploiement d'armes dans l'espace et la prévention de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux. Néanmoins, comme vous le savez, nous avons franchi un pas plus important et plus difficile vers le compromis en acceptant la proposition dite des cinq Ambassadeurs. En effet, dans ce contexte, nous avons accepté qu'un futur comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace soit doté d'un mandat d'examen et non de négociation. Nous attendons de nos partenaires des gestes en retour.

(M. Loshchinin, Fédération de Russie)

La Fédération de Russie est attachée à l'objectif d'un désarmement nucléaire au sens de l'article VI du TNP. À cet égard, l'élimination complète des armes nucléaires ne peut être réalisée que par une action progressive, par étapes successives, vers notre objectif ultime, sur la base d'une approche globale, avec la participation de tous les États dotés d'armes nucléaires et, bien entendu, en maintenant la stabilité stratégique. Nous partageons le point de vue de l'Ambassadeur de la Chine concernant l'importance du principe d'égalité de sécurité pour tous les États, mais aussi quant à l'impossibilité pour un État de renforcer sa propre sécurité au détriment de celle des autres. La Russie respecte tous ses engagements en matière de réduction des armes nucléaires. Dans l'ensemble, ce processus de réduction, tâche particulièrement laborieuse, techniquement complexe et coûteuse, progresse avec succès, de façon cohérente et continue. Grâce aux efforts concertés de la Russie et des États-Unis, les armes nucléaires présentes sur la terre sont de moins en moins nombreuses.

Nous ne sommes pas opposés à la création d'un comité spécial sur un désarmement nucléaire doté du mandat inscrit dans la proposition des cinq Ambassadeurs. J'appelle votre attention sur le fait que, par rapport à 1991, l'arsenal nucléaire de la Russie a été divisé par cinq. Son arsenal nucléaire non stratégique a été réduit des trois quarts. Aux termes du Traité de Moscou, d'ici à la fin de l'année 2012, la Russie et les États-Unis doivent diviser par près de trois par rapport aux plafonds finaux établis pour la fin de 2001 le nombre d'ogives stratégiques. La Russie a indiqué à maintes reprises qu'elle était disposée à ramener son potentiel stratégique à un niveau encore plus bas que celui qui est prévu dans le Traité sur la réduction des armements stratégiques offensifs.

À notre avis, le travail d'un comité spécial sur un désarmement nucléaire serait incomplet et partial s'il portait exclusivement sur la réduction des armes nucléaires dans les seuls États dotés d'armes nucléaires. La question de la non-prolifération nucléaire et du renforcement du régime institué par le TNP devient aujourd'hui de plus en plus délicate et urgente, et elle devrait aussi être examinée par ledit comité spécial. Dans le même temps, les questions du désarmement nucléaire, de la non-prolifération nucléaire et de la coopération dans les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, questions qui sont étroitement liées, font l'objet d'un examen complet et minutieux dans le cadre du processus d'examen du TNP. Il serait, certes, utile de réfléchir aux moyens d'éviter les chevauchements dans les domaines d'activité des deux structures.

La Russie a toujours appuyé les recommandations adoptées par les conférences d'examen du TNP de 1995 et de 2000 concernant l'élaboration, dans le cadre de la Conférence du désarmement, d'un traité interdisant la production de matières fissiles aux fins de la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. En parvenant à un compromis sur un programme de travail équilibré, la Conférence serait en mesure d'entamer des négociations sur cette importante question.

Enfin, notre ordre du jour renferme une autre question «nucléaire». Nous ne sommes pas opposés à la proposition élaborée par les cinq Ambassadeurs concernant la création par la Conférence d'un comité spécial chargé d'examiner la question des garanties de sécurité à apporter aux États non dotés d'armes nucléaires contre l'utilisation ou la menace de l'utilisation de ces armes. La Russie est prête à travailler à un accord mondial sur des garanties négatives de sécurité. Dans le même temps, nous tenons à souligner que près de 100 États aujourd'hui parties

(M. Loshchinin, Fédération de Russie)

à des zones exemptes d'armes nucléaires bénéficient déjà de garanties de sécurité juridiquement contraignantes. Nous appuyons les efforts entrepris pour créer des nouvelles zones de ce type.

Tels sont nos avis concernant les points centraux de l'ordre du jour sur lesquels des discussions sont actuellement en cours. Dans notre déclaration, nous nous référons sans cesse à la proposition faite par les cinq Ambassadeurs, ce qui prouve que la Russie appuie l'essentiel de ce qu'elle contient. Nous sommes disposés à accepter la désignation de coordonnateurs spéciaux sur les trois questions de fond restantes, à savoir les nouveaux types d'armes et systèmes de destruction massive, un programme de désarmement général et la transparence dans le domaine des armements. Nous avons exprimé notre position sur ce point à plusieurs reprises. Nous ne pensons pas que des désaccords sérieux peuvent survenir sur ce point. Selon nous, ces points ont été formulés sur un plan général, ce qui nous permet d'examiner concrètement toute question dans le cadre d'un programme de travail concerté.

S'agissant des autres questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales, elles doivent, de toute évidence, répondre à trois critères au moins pour pouvoir figurer dans notre programme de travail: susciter un consensus; correspondre au mandat et au profil de la Conférence; et ne pas créer de double emploi avec ce que font ou entendent faire d'autres organisations ou instances internationales. Nous notons qu'aucune question répondant à tous ces critères n'a été identifiée. Bien entendu, nous ne sommes pas opposés à l'idée de rechercher de telles questions, car il ne fait aucun doute que la Conférence du désarmement doit répondre aux menaces et difficultés nouvelles. Toutefois, nous sommes aujourd'hui face à une tâche de première importance, à savoir la reprise par la Conférence d'un travail normal. Il est évident pour chacun qu'une Conférence oisive ne peut et ne pourra entreprendre l'examen d'aucune question, qu'elle soit nouvelle ou traditionnelle. Nous nous sentons proches de l'idée exprimée par l'Ambassadeur de la Suède, qui a déclaré que l'actuel débat sur les anciennes et les nouvelles menaces était un faux débat, dont le résultat était qu'aucune de ces questions n'était traitée, ce qui est fort regrettable. En conséquence, tout en respectant pleinement le droit de chaque État de proposer l'examen de n'importe quelle question, nous estimons qu'il est important, à ce stade, de ne pas compliquer davantage encore la quête déjà difficile d'un compromis sur le programme de travail de la Conférence en intégrant de nouvelles questions, aussi actuelles soient-elles. Toutefois, il va sans dire que nous demeurons ouverts à toute idée et proposition nouvelle, sans préjuger d'un accord sur un programme de travail.

En conclusion, je voudrais dire quelques mots sur une question d'ordre méthodologique. La Russie se félicite de tous les efforts faits pour parvenir à un compromis sur un programme de travail équilibré pour la Conférence. En effet, seul un tel programme permettra de concilier des intérêts et priorités divergents au sein d'une instance multilatérale fonctionnant sur la base de la règle du consensus. Les exigences en faveur d'un renoncement à une approche équilibrée font abstraction de la réalité et nous en éloignent. Loin de faciliter un compromis, elles ne font qu'ajouter aux difficultés. La solution est ailleurs: dans les circonstances présentes, nous ne pourrions progresser qu'en nous rapprochant les uns des autres, en prenant en compte nos intérêts et préoccupations réciproques et en affichant notre bonne volonté politique. Telle est l'approche soutenue par la délégation russe, et nous pensons que moyennant la volonté politique de tous les États, nous pourrions parvenir à un consensus sur un programme de travail pour la Conférence

(M. Loshchinin, Fédération de Russie)

basé sur la proposition des cinq Ambassadeurs qui, je vous le rappelle, est une proposition évolutive.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur Loshchinin, de la Fédération de Russie, de sa déclaration, et je donne la parole à l'Ambassadrice de Sri Lanka, M<sup>me</sup> Sarala Fernando.

M<sup>me</sup> FERNANDO (Sri Lanka) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous adresser nos sincères félicitations à l'occasion de votre accession à cette importante fonction. Par ailleurs, nous nous joignons aux autres délégations pour vous prier de transmettre, au nom de Sri Lanka, nos sincères condoléances aux familles des victimes de l'accident tragique de Katowice.

Votre présidence nous offre une occasion unique, car votre pays, la Pologne, est doué d'une expérience et d'une compréhension des aspirations et des sensibilités au-delà des groupes régionaux. Qui plus est, la présidence polonaise intervient à un moment crucial. Comme vous l'avez dit dans votre déclaration liminaire, nous vivons actuellement une situation de grande frustration et aspirons à de nouvelles approches susceptibles de permettre à la Conférence de se remettre au travail. Nous devons également garder à l'esprit les réformes actuellement en cours à New York, réformes qui, inévitablement, inciteront davantage à réduire les ressources consacrées à la Conférence du fait de l'impasse dans laquelle elle se trouve. Cette année, compte tenu des enjeux, nous tous ici présents avons pour responsabilité particulière de nous encourager réciproquement et de demander à nos capitales, en faisant preuve de créativité, de flexibilité et de la volonté politique évoquée par de nombreuses délégations, d'assurer la continuité de cette instance unique.

Certaines délégations ont mentionné les superbes fresques de José María Sert qui ornent cette salle et leur pouvoir d'inspiration au travail. Pour notre part, nous préférons rappeler, comme l'ont fait de nombreux orateurs lors de la 1000<sup>e</sup> séance plénière qui a eu lieu cette semaine, les réalisations historiques de la Conférence, les principaux accords multilatéraux de désarmement qui constituent aujourd'hui un véritable corps de droit international et qui inspirent les efforts que nous avons entrepris pour remettre la Conférence au travail.

Devant la Première Commission et la Conférence du désarmement, de nombreuses délégations ont fait état de leur déception et de leur préoccupation au vu de l'absence de progrès en 2005 dans le domaine du désarmement, déplorant plus particulièrement l'échec de la Conférence d'examen du TNP, l'impasse de la Conférence du désarmement et du Centre des Nations Unies pour le désarmement, ainsi que l'incapacité du Sommet mondial à s'entendre sur un texte sur le désarmement dans le document final. Néanmoins, le fait que le prix Nobel a été décerné à l'AIEA et à son Directeur général, M. ElBaradei à la veille de la session de la Première Commission, ainsi que les messages très positifs adressés par les directeurs de l'Organisation sur l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires durant cette session, peuvent être considérés comme des signes encourageants tendant à montrer que les initiatives multilatérales de limitation des armements et de désarmement, nées, pour certaines d'entre elles, à la Conférence, ont commencé à être mises en œuvre avec un large appui des États membres. Dans son intervention, l'Ambassadeur de la

(M<sup>me</sup> Fernando, Sri Lanka)

Russie a également présenté les efforts conjoints importants menés pour réduire les armes nucléaires. Les rapports présentés à la Première Commission et à la Conférence du désarmement concernant la destruction physique de stocks importants d'armes et de mines terrestres traduisent aussi une avancée intéressante.

Plusieurs délégations vous ont déjà félicité, Monsieur le Président, d'avoir permis une adoption aussi rapide de notre ordre du jour cette année. Sri Lanka maintient que l'ordre du jour est suffisamment pertinent, complet et flexible pour prendre en compte l'ensemble des sujets de préoccupation. Vous avez également pris l'initiative de susciter la coopération de tous les présidents de la session de 2006 de la Conférence, et de mettre en place un mécanisme réunissant les collaborateurs de la présidence, en respectant l'équilibre géographique. Au fil du temps, l'hibernation de la Conférence a entraîné un appauvrissement de son savoir-faire collectif, peu à peu remplacé par la suspicion et le cynisme. Dans l'impasse que nous connaissons, les prérogatives présidentielles sont apparues comme une sorte de dernier recours. Cependant, votre approche globale et votre volonté de transcender les clivages entre groupes régionaux faciliteront la création d'un nouvel élan pour le travail à venir, dans le but de renforcer la continuité et de tenter avec détermination de donner corps aux délibérations de la Conférence cette année tout en développant la confiance au profit d'une éventuelle reprise de nos travaux. Je puis vous assurer de l'appui indéfectible de ma délégation à vous-même, ainsi qu'aux autres présidents de la session de 2006 dans cet effort.

Vous avez également annoncé votre intention d'organiser un débat structuré sur différentes questions et d'établir un calendrier. On sait que Sri Lanka appuie pleinement la proposition des cinq Ambassadeurs. Nous pourrions également examiner toute autre proposition susceptible de susciter un consensus. À cette fin, nous estimons également qu'une utilisation plus large et fréquente des consultations officieuses ouvertes à tous pourrait être mise en place sur des questions spécifiques. Ces consultations officieuses constitueraient un moyen plus souple d'examiner les questions sur le fond en attendant un accord sur la création d'un organe subsidiaire chargé d'entamer les négociations proprement dites.

Nous ne pouvons faire la sourde oreille à l'esprit de réforme qui caractérise aujourd'hui le système des Nations Unies. Nous avons, pour la plupart d'entre nous, été les témoins privilégiés de la récente évolution – quoique minime – vers une amélioration des méthodes de travail de la Première Commission. Ne doit-il pas y avoir de cohérence dans les travaux des différentes instances multilatérales? Trouver un équilibre en avançant avec souplesse entre les cadres permettant des déclarations officielles et les débats interactifs, tout en ouvrant la voie à la participation de la société civile, tels sont quelques-uns des modestes pas franchis par la Première Commission et qui pourraient aussi être de quelque utilité à la Conférence du désarmement. N'oublions pas que le Règlement intérieur de la Conférence du désarmement permet déjà d'élargir les invitations aux institutions spécialisées, à l'AIEA ou à toute autre instance du système des Nations Unies, ce qui facilite les progrès de ses travaux.

Trop peu d'entre nous se souviennent personnellement de ce dont la Conférence a été capable, même si l'Ambassadeur de la Suède nous a récemment rappelé le sentiment d'excitation engendré par le processus de négociation. Je vous demande donc, chers collègues, puisque l'hiver est venu, le printemps peut-il être encore long à venir?

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadrice Fernando, de Sri Lanka, de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de la France, M. François Rivasseau.

M. RIVASSEAU (France): Monsieur le Président, permettez à la délégation française de s'associer aux condoléances qui ont été présentées ici à la Pologne après la catastrophe de Katowice.

Monsieur le Président, vous avez souhaité que les délégations vous fournissent des pistes de travail et de réflexion sur les sujets qui pourraient relever de la Conférence du désarmement cette année. Monsieur le Président, nous considérons que la Conférence du désarmement doit être en mesure de traiter tous les sujets importants dans le domaine qui est le sien aujourd'hui. Dans cet esprit, depuis plus d'un an, la France et la Suisse ont développé ensemble une réflexion sur les infrastructures civiles critiques. Nous avons mis en circulation de manière informelle un projet de mandat l'an dernier. Un expert français est venu présenter nos vues sur le sujet au cours d'une séance plénière informelle qui s'est tenue le 10 juin 2004. Le Centre de politique de sécurité de Genève (CPSG) a organisé les 28 et 29 octobre 2003 et les 7 et 8 octobre 2004, grâce à l'impulsion donnée par les autorités suisses, deux forums au cours desquels cette question a été largement examinée. Ces événements ont donné lieu à l'édition de publications, qui ont été communiquées aux membres de la Conférence. Hier, dans un esprit de réflexion, nous avons organisé une consultation à participation ouverte consacrée à ce sujet. C'est enfin dans un esprit de recherche du consensus d'enrichissement de la réflexion au sein de notre forum que nos deux pays soumettent à la Conférence un projet de mandat, que nous distribuons aujourd'hui au sein de la salle, pour que le sujet des infrastructures civiles critiques puisse être pris en compte dans les efforts de la présidence pour parvenir à un accord sur le programme de travail de cette enceinte. Et j'ai l'honneur, Monsieur le Président, de vous demander de lui attribuer un numéro de référence d'usage pour les documents de travail de la Conférence.

Monsieur le Président, dans l'esprit de flexibilité et de consensus qui a présidé à l'adoption de l'ordre du jour cette année, nous pourrions envisager si vous le souhaitez que ce sujet soit rattaché au point 5 de notre ordre du jour, même si, à titre national, nos réserves à l'égard de cet ordre du jour demeurent d'actualité.

Monsieur le Président, en vous remerciant de bien vouloir distribuer ce projet de mandat comme document officiel de la Conférence, nous vous enverrons également une lettre aujourd'hui pour vous confirmer par écrit ce que je viens de dire, et si je peux conclure, Monsieur le Président, je dirais que, la semaine dernière, l'Ambassadeur des Pays-Bas souhaitait que les rideaux soient ouverts, et je dois dire que cela me rappelle qu'il y a deux ans, lors de mon discours d'arrivée, j'avais exprimé exactement le même souhait. Monsieur le Président, aujourd'hui les rideaux sont ouverts, et j'espère que c'est de bon augure pour nos futurs travaux.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur Rivasseau de sa déclaration, et je donne la parole à l'Ambassadeur de la Suisse, M. Jürg Streuli.

M. STREULI (Suisse): J'ai aussi constaté que les rideaux sont ouverts, mais il y a du brouillard dehors; je n'espère pas que c'est symbolique.

(M. Streuli, Suisse)

La Suisse s'inscrit avec la délégation française dans le projet de mandat sur les infrastructures civiles critiques. Hier, nos consultations à participation ouverte consacrées à ce projet ont montré une fois de plus que les menaces envers les infrastructures civiles critiques sont réelles. Les questions légitimes qui ont été posées pendant le débat ont montré que nous sommes au début à la fois de l'analyse de la menace et de la manière avec laquelle nous pourrions l'affronter. À notre avis, le moment est propice pour commencer les travaux dans les lignes de notre proposition commune. La coordination avec les efforts existants dans d'autres organisations régionales, les définitions, l'application de recommandations et toute autre solution nécessaire pourraient être traitées par le Groupe d'experts gouvernementaux que nous vous proposons. Nous invitons toutes les délégations à la Conférence à substantiellement contribuer au développement de notre projet. Ma délégation propose donc que le sujet des infrastructures civiles critiques soit examiné dans le cadre de l'ordre du jour de notre Conférence. Il devrait être inclus dans votre planification du débat structuré pendant l'année 2006.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur Streuli, de la Suisse, de sa déclaration, et je donne la parole à l'Ambassadeur de l'Italie, M. Carlo Trezza.

M. TREZZA (Italie) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous remercier, ainsi que les cinq autres présidents de la session de cette année, de m'avoir désigné collaborateur de la présidence. Soyez assuré que j'accomplirai cette tâche au mieux de mes possibilités et sur la base des lignes directrices que vous avez exposées aujourd'hui.

Dans votre déclaration liminaire du 24 janvier dernier, vous avez indiqué que vous souhaitiez organiser un débat basé sur l'ordre du jour de la Conférence pour identifier les questions susceptibles de constituer les possibles éléments de nos futurs travaux. Bien que vous ayant fait part de notre point de vue lors des consultations bilatérales, nous comprenons que, durant la présente session, les délégations sont censées présenter, individuellement ou collectivement, les questions qu'elles jugent prioritaires pour nos travaux de cette année. C'est, bien entendu, au nom de ma délégation que je m'exprime, et non en tant que collaborateur de la présidence.

Notre position se base sur nos positions antérieures, ainsi que sur la position de l'Union européenne et, plus particulièrement, sur ses stratégies et ses positions communes concernant la non-prolifération et le désarmement, qui ont été soumises en tant que documents officiels de la Conférence du désarmement. J'aimerais ajouter que le «document de réflexion», présenté il y a un an par le Président de l'époque et qui constitue un nouvel apport à la proposition A-5, demeure un point de repère important pour nous.

La question générale des matières nucléaires fissiles est une question qui requiert de notre part la plus grande attention. À cet égard, nous analysons avec intérêt la déclaration faite le 31 janvier dernier par le Représentant permanent de la Fédération de Russie à propos des matières nucléaires fissiles.

(M. Trezza, Italie)

Nous avons déjà expliqué les raisons pour lesquelles nous considérons comme prioritaire la négociation d'un traité multilatéral interdisant la production de matières fissiles aux fins de la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires (FMCT). Nous sommes favorables à la création d'un comité spécial chargé de cette question. Nous pensons que la négociation d'un tel traité appelle un appui aussi large que possible au sein de la Conférence.

Nous reconnaissons que d'autres délégations ont indiqué, y compris aujourd'hui, que leurs priorités étaient ailleurs (prévention d'une course aux armements dans l'espace, garanties négatives de sécurité, ou encore questions touchant au désarmement nucléaire). Nous sommes prêts à intégrer ces priorités dans un programme de travail et dans notre calendrier.

L'Italie pense également que la Conférence du désarmement devrait accorder une place accrue aux questions nouvelles et additionnelles relevant de cette instance.

Enfin, à ce stade, l'Italie invite les présidents de la session de 2006 à établir un calendrier pour cette année, sur la base des priorités formulées par les délégations, et à rechercher un compromis sur un programme de travail substantiel.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur Trezza, de l'Italie, de sa déclaration, et je donne la parole à l'Ambassadeur de la Roumanie, M. Doru Costea.

M. COSTEA (Roumanie) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, comme le requiert la règle non écrite de la Conférence du désarmement, permettez-moi tout d'abord non seulement de vous féliciter d'avoir accédé à la haute et exigeante fonction de Président de la Conférence du désarmement, mais aussi et surtout de montrer un tel dévouement dans l'accomplissement de cette tâche. Permettez-moi également, pour mémoire, de vous faire part de mon soutien et de celui de ma délégation.

S'il me fallait définir en un seul mot l'atmosphère qui règne à la Conférence du désarmement, le mot le plus approprié qui me vient à l'esprit est «frustration». Tel est en effet le sentiment que les délégations éprouvent depuis maintenant quelques années et, plus fortement encore, en ce début de session. Nous l'avons encore entendu aujourd'hui. Ce sentiment peut être défini comme un trait commun de toutes les déclarations que nous avons écoutées lors des premières séances plénières. Cette frustration est également ressentie de façon plus personnelle, peut-être plus vivement encore, par ceux qui se sont exprimés depuis la tribune.

Permettez-moi de citer un bref extrait d'une déclaration liminaire prononcée par la présidence roumaine de la Conférence du désarmement lors de la 756<sup>e</sup> séance plénière, le 20 février 1997. Si cela se révèle nécessaire, je pourrai ensuite expliquer ma frustration.

«C'est un grand honneur pour moi d'assumer la présidence de la Conférence au nom de la Roumanie. En même temps, je prends cela comme une responsabilité particulière. À la veille d'un nouveau siècle, la Conférence du désarmement est invitée à engager un processus d'auto-examen et d'adaptation à un environnement politique modifié. Bien avant l'achèvement des négociations sur le Traité d'interdiction complète des essais l'an dernier, nous avons tous commencé à examiner l'avenir de la Conférence, ses nouvelles priorités,

(M. Costea, Roumanie)

comment elle pourrait servir au mieux les aspirations légitimes de l'humanité. Des réponses appropriées et des actions concrètes sont attendues de nous dans les meilleurs délais. En fixant ses objectifs et ses méthodes de travail, dans son esprit même, la Conférence doit refléter les tendances internationales d'aujourd'hui. Son rôle de négociation doit être préservé et renforcé. Des résultats concrets doivent couronner nos travaux si la Conférence veut rester fidèle à ses généreux objectifs. Je n'épargnerai aucun effort pour servir les intérêts de la Conférence au mieux de mes capacités, d'une façon équilibrée, ouverte et pragmatique.»

Et bien, je n'ai qu'un commentaire à faire à ce sujet: neuf ans après cette déclaration, il n'y a rien à ajouter à ce qui a été dit alors. Dans ma déclaration liminaire, que je ferai dans moins de deux mois, le mieux que je puisse faire est de changer quelques mots, et m'efforcer avec plus d'abnégation d'apporter une différence. Heureusement, cette année, sur votre initiative, nous avons décidé que les six présidents de la session de 2006 se coordonneraient et coopéreraient davantage, ne serait-ce que pour limiter l'activité de la Conférence à ses principaux objectifs.

Lorsque nous avons commencé cet exercice, nous, les six Présidents, avons formulé des attentes réalistes, mais optimistes s'agissant des possibilités et des moyens de faire en sorte que la Conférence commence un travail de fond. Aussi, aucun d'entre nous ne s'attendait aujourd'hui à ce que vous annonciez que le miracle s'est produit et que nous sommes tombés d'accord sur un programme de travail. À titre personnel, j'aurais souhaité qu'en réaction à l'affirmation bien connue selon laquelle «il n'y a pas consensus sur un programme de travail», vous eussiez été en mesure de faire des propositions concrètes au nom des différentes délégations. Cela aurait attesté du fait que chaque délégation ici présente avait compris que c'est seulement ensemble, tous les 65 et non uniquement le P6, que nous pouvons déplacer ne serait-ce que quelque peu l'immense pierre qui obstrue notre activité. Toutefois, nous espérons encore que cela pourra se produire. Mais pour y parvenir, nous devons tous garder à l'esprit au moins trois principes fondamentaux. Premièrement, les présidents s'efforcent de donner aux membres des occasions de présenter des contributions actualisées et propres à susciter le débat. Deuxièmement, toute délégation est libre d'apporter n'importe quel thème quand bon lui semble, pour autant que ce thème soit strictement lié au mandat de la Conférence du désarmement. Troisièmement, les priorités nationales ne sont pas – et j'insiste sur ce point – incompatibles les unes avec les autres.

Plusieurs délégations ont souhaité que nos travaux laissent davantage de place à la créativité. Je crois comprendre que cet appel ne s'adresse pas aux seuls présidents de la Conférence, mais à l'ensemble de ses membres. Au cours des dernières années, les présidents de la Conférence ont fait de leur mieux. Je crois qu'il est grand temps pour tous les membres, y compris les présidents, de continuer à agir ainsi.

J'aimerais clore mon intervention d'aujourd'hui en posant une question qui, pour ainsi dire, me hante, concernant la signification du mot magique «consensus» au sens où l'entend la Conférence, et il me paraît judicieux d'y réfléchir quelque peu. Le consensus à la Conférence veut-il dire ne pas voter ou voter non?

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur Costea, de la Roumanie, qui fait partie des futurs présidents de la présente session. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Japon, M. Yoshiki Mine.

M. MINE (Japon) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, je voudrais une nouvelle fois vous remercier, ainsi que les présidents successifs de la session de cette année, de votre initiative d'organiser un débat structuré tout au long de l'année. Je tiens à vous assurer de l'appui et de la coopération indéfectibles de ma délégation.

Il y a quelques minutes, vous avez fait des remarques liminaires concernant les collaborateurs de la présidence. Qu'il me soit ici permis de dire ma gratitude et l'honneur que je ressens du fait d'avoir été désigné collaborateur de la présidence.

En cette occasion qui nous est donnée d'identifier les questions d'importance en cette nouvelle session, permettez-moi de vous faire part des points qui, selon nous, doivent être jugés prioritaires par la Conférence. Le Japon attache la priorité absolue à un FMCT, mesure de désarmement nucléaire et de non-prolifération. Le FMCT sera une étape décisive sur la voie de l'élimination totale des arsenaux nucléaires. Qui plus est, il contribuera à prévenir la prolifération nucléaire en interdisant, au niveau mondial, la production de matières fissiles entrant dans la fabrication d'armes nucléaires, tout en développant la transparence et la responsabilisation par le biais de son système de vérification ou de garanties. L'ouverture immédiate de négociations sur le FMCT et leur conclusion rapide ont déjà été décidées lors des conférences d'examen du TNP de 1995 et 2000. Par ailleurs, le FMCT est la seule des quatre questions centrales à jouir de l'appui de l'ensemble des membres de la Conférence. Il est donc mûr pour la négociation. Aujourd'hui, je n'entrerai pas dans les détails de fond de cette question, mais je voudrais exprimer notre position quant aux priorités de la Conférence du désarmement en la matière.

Nous avons l'intention de publier, en vue de la session à venir, un document de travail sur un FMCT, et nous espérons qu'un échange de vues positif pourra s'engager avec les membres de la Conférence, afin d'approfondir l'examen de la question. Il ne suffit pas de nous répéter. Nous devons aller plus loin. La semaine dernière, j'ai souligné la nécessité d'établir un calendrier précis spécifiant quand et comment chaque question sera traitée, de sorte que nous puissions nous préparer à l'avance et avoir des échanges de vues fructueux. Nous souhaitons tout particulièrement que ce calendrier comporte des successions de séances consacrées plus largement au FMCT. De telles successions sont nécessaires pour approfondir l'examen de fond sans qu'il y ait d'interruption. De plus, il deviendra plus facile pour les membres de faire venir des experts de leurs capitales respectives.

Un calendrier qui nous ferait changer de sujet toutes les semaines n'est pas souhaitable. Selon nous, le FMCT est une priorité, mais nous sommes, bien entendu, ouverts à la possibilité d'examiner toute autre question, pour autant que de telles discussions répondent au fonctionnement de la Conférence et favorisent l'élaboration d'un futur programme de travail acceptable.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur Mine, du Japon, de sa déclaration, et je donne la parole à l'Ambassadeur de l'Australie, M. Mike Smith.

M. SMITH (Australie) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que l'Australie prend la parole sous votre présidence, permettez-moi de saluer l'enthousiasme et l'esprit d'initiative que vous avez su insuffler à votre fonction. Soyez assuré de l'appui indéfectible de ma délégation dans les efforts que vous déployez pour redynamiser cette instance.

Depuis neuf ans, la Conférence du désarmement n'a pas fait grand-chose quant au fond. Pour ma délégation, cette situation est à l'origine d'un profond sentiment de frustration et de déception.

Nous sommes de l'immense majorité des délégations qui ont fait preuve de souplesse en appuyant les diverses propositions de programme de travail présentées au cours de ces années.

Nous déplorons que la Conférence n'ait pas commencé à négocier un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, chose qu'elle aurait dû faire depuis longtemps.

Les États ont une bonne compréhension des principales questions, après les années qu'ils ont passé à les examiner. Un FMCT contribuerait de façon décisive au désarmement et à la non-prolifération nucléaires.

L'Australie pense que pour être efficace, un FMCT devrait comporter des mesures appropriées permettant de s'assurer que les parties respectent leurs obligations.

Mais la priorité doit être d'engager de telles négociations. Les détails du traité, notamment la nature du régime de vérification, doivent être laissés aux bons soins des négociateurs.

Pour cette raison, l'Australie appuie les appels en faveur d'une ouverture immédiate et sans conditions préalables de négociations sur un FMCT.

Mais la Conférence du désarmement se montre une nouvelle fois incapable d'atteindre cet objectif, nous appuierons la poursuite des efforts entrepris pour préparer la négociation d'un FMCT à la date la plus rapprochée possible.

Durant les neuf années où nous n'avons pu nous entendre sur un programme de travail, d'autres menaces à la sécurité internationale se sont développées.

Ainsi, la prolifération des systèmes portatifs de défense aérienne a de quoi inquiéter. Ces systèmes sont une arme que les États peuvent légitimement posséder pour assurer leur sécurité. Mais leur transfert au profit d'acteurs non étatiques et leur utilisation par ces derniers menacent la paix et la sécurité internationales. L'expérience montre que les acteurs non étatiques peuvent facilement et à moindre coût se procurer ces armes, qui, à en croire certaines estimations, ont déjà été employées contre une quarantaine d'aéronefs civils, faisant quelque 600 morts, depuis le milieu des années 70.

(M. Smith, Australie)

La communauté internationale a pris des mesures pour faire face à cette menace. L'Australie, par exemple, a lancé une initiative visant à encourager les États d'Asie et du Pacifique et d'autres États à mettre en place un contrôle effectif de la production, du stockage et du transfert de systèmes portatifs de défense aérienne.

Alors que nous luttons pour parvenir à un consensus sur un programme de travail pour la Conférence, un consensus international sur la nécessité de prévenir le transfert illicite de systèmes portatifs de défense aérienne existe déjà. L'année dernière, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté par consensus la résolution 60/77 sur la prévention de l'accès non autorisé aux systèmes portatifs de défense aérienne, de leur transfert et de leur utilisation illicites.

Selon l'Australie, ce consensus offre à la Conférence du désarmement l'occasion d'examiner la menace que font peser les systèmes portatifs de défense aérienne et d'élaborer des mesures pour la combattre. En proposant que cette question figure parmi les points examinés pendant la session de 2006, l'Australie n'entend nullement détourner les efforts entrepris pour parvenir à un accord sur un programme de travail. Mais nous pensons aussi que l'incapacité de la Conférence à parvenir à un consensus sur quatre questions, incapacité qui se prolonge depuis maintenant neuf ans, ne doit pas nous empêcher d'examiner, voire de négocier, d'autres questions urgentes liées à la limitation des armements et au désarmement, a fortiori lorsqu'il existe déjà un consensus sur la nécessité d'agir.

Nous espérons qu'en examinant la question des systèmes portatifs de défense aérienne au cours de sa session de 2006, la Conférence sera en mesure d'élaborer des mesures propres à prévenir la prolifération de ces systèmes au profit d'acteurs non étatiques par le biais de leur production, de leur transfert et de leur utilisation. C'est à cette fin que je vous ai écrit, Monsieur le Président, vous faisant part de notre proposition et requérant que ma lettre soit distribuée en tant que document officiel de la Conférence du désarmement.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur Smith, de l'Australie, de sa déclaration, et je donne la parole à l'Ambassadeur de la Turquie, M. Türkekul Kurttekin.

M. KURTTEKIN (Turquie) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous dire à quel point nous apprécions les efforts que vous avez entrepris, en compagnie des autres membres du P6, pour faire en sorte que la Conférence reprenne son travail de fond. Comme vous l'avez déclaré au cours de la 1<sup>re</sup> séance plénière de l'année, nous sommes encouragés de voir à quelle vitesse l'ordre du jour pour cette année a été adopté, et nous espérons que cela est de bon augure pour l'année qui vient.

Il est grand temps pour la Conférence, unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement, de se dépoussiérer pour redevenir pertinente. Il est vrai que 2005 a été une année décevante s'agissant du désarmement, mais cela ne doit pas nous troubler outre mesure. Bien au contraire, nous ne devons être que plus enclins à agir ensemble et à prouver au monde que tout espoir n'est pas perdu. Nous ne pouvons plus nous payer le luxe de demeurer oisifs plus longtemps. Alors que des pourparlers sont en cours et même qu'un rapport a été publié sous le titre: «Un monde plus sûr: notre affaire à tous», nous ne pouvons ignorer le fait que la Conférence du désarmement constitue le cadre idéal pour œuvrer à la réalisation de cet

(M. Kurttekin, Turquie)

objectif. Particulièrement à un moment où nous devons faire face à des difficultés nouvelles que vous-même, Monsieur le Président, et de nombreuses autres délégations, n'ont pas manqué de mentionner, nous ne pouvons qu'unir nos efforts afin de renforcer la sécurité de tous.

S'adressant à nous le 31 janvier dernier, le Secrétaire général de la Conférence a appelé notre attention sur la terrifiante disproportion entre les dépenses militaires et les moyens consacrés à l'aide au développement. Ne sommes-nous pas tous responsables de cette situation, non seulement vis-à-vis de tous ceux qui, dans le monde d'aujourd'hui, sont accablés par la pauvreté, la faim, les maladies et les catastrophes naturelles, mais aussi vis-à-vis des générations futures? Les enjeux sont donc considérables et comportent des dimensions multiples. S'agissant du désarmement et de la limitation des armements, les progrès sont essentiels, et la Conférence du désarmement demeure un outil indispensable à l'élaboration des nécessaires règles et instruments propres à renforcer le respect et la vérification.

N'oublions pas non plus que le travail de la Conférence du désarmement constitue un des révélateurs de l'état du multilatéralisme, dont la communauté des nations a plus que jamais besoin.

S'agissant de l'ordre du jour que nous avons adopté lors de la 1<sup>re</sup> séance plénière, les quatre questions centrales, auxquelles la Turquie attache aussi une grande importance, sont maintenues. Pour remettre la Conférence au travail sur ces questions, divers efforts ont été entrepris au cours des dernières années écoulées dans le but de parvenir à un accord sur un programme de travail. La proposition des cinq Ambassadeurs, qui, si nous devions procéder à un vote par appel nominal, emporterait le plus large appui, au-delà des clivages entre groupes, au sein de cette instance, a été suivie de nouvelles tentatives, officielles et officieuses. Nous pensons que ces efforts doivent se poursuivre pour pouvoir surmonter le blocage actuel de la Conférence du désarmement.

Comme l'ont souligné de nombreuses délégations dans leurs déclarations, il y a aussi des questions nouvelles, dont l'examen peut également se révéler fructueux. Nous sommes de l'avis que les nouvelles questions ne doivent pas se substituer aux quatre questions centrales figurant à l'ordre du jour, qui préserve les priorités. Naturellement, les questions nouvelles doivent être en harmonie avec la mission de limitation des armements et de désarmement de la Conférence, et c'est dans cette perspective que ma délégation examinera toute proposition en la matière.

Dans ce contexte, en tant que coauteur de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la prévention de l'accès non autorisé aux systèmes portatifs de défense aérienne, de leur transfert et de leur utilisation illicites, je me félicite de la proposition australienne de faire figurer la question des systèmes portatifs de défense aérienne parmi les questions examinées lors de la session de 2006 de la Conférence, toujours suivant cette même perspective.

Pour conclure, Monsieur le Président, permettez-moi de saluer votre engagement visant à soumettre à la Conférence, au nom du P6, un calendrier de travail pour cette année, calendrier que nous attendons avec impatience. Nous nous félicitons également de la désignation de collaborateurs de la présidence, qui assisteront le P6 lors des consultations officieuses.

(M. Kurttekin, Turquie)

Ma délégation continuera à appuyer les efforts entrepris pour remettre la Conférence du désarmement sur la bonne voie.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur Kurttekin, de la Turquie, de sa déclaration, et je donne la parole à la représentante du Pakistan, M<sup>me</sup> Tehmina Janjua.

M<sup>me</sup> JANJUA (Pakistan) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, nous tenons tout d'abord à adresser nos sincères condoléances au Gouvernement polonais et aux familles touchées par l'accident de Katowice. Nous vous félicitons une nouvelle fois d'avoir accédé à la présidence de la Conférence, et espérons que sous votre direction et grâce à vos efforts énergiques, nous serons en mesure de nous entendre sur un programme de travail complet et équilibré. Le Pakistan appuie tous les efforts qui sont menés pour faire sortir la Conférence du désarmement de l'impasse actuelle.

Vous n'auriez pu mieux choisir les collaborateurs de la présidence, chacun d'eux jouissant, en effet, d'une réputation et d'une expérience remarquables pour ce qui est des questions touchant à la limitation des armements et au désarmement et, plus particulièrement, au travail de la Conférence du désarmement. L'utilité pratique d'un tel groupe de collaborateurs de la présidence reste toutefois à démontrer. Je le répète, nous nous considérons tous comme collaborateurs de la présidence.

S'agissant du programme de travail, qui est complet et équilibré, ma délégation a déjà indiqué sa position au cours de séances précédentes. Nous tenons à rappeler que nous sommes convaincus que la proposition A-5 demeure la proposition qui bénéficie de l'appui le plus large de la part des membres de la Conférence. En effet, même si elle ne nous satisfait pas entièrement, cette proposition peut aider la Conférence à se mettre en mouvement.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie M<sup>me</sup> Janjua, du Pakistan, de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence.

La liste des orateurs d'aujourd'hui est terminée. Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Je reconnais le représentant du Chili.

M. EGUIGUREN (Chili) (traduit de l'espagnol): Tout d'abord, permettez-moi de vous adresser, à vous-même et au Gouvernement polonais, les condoléances de ma délégation à la suite du tragique accident qui s'est produit il y a quelques jours.

Monsieur le Président, je voudrais répéter que nous apprécions et appuyons la décision prise par les six présidents de cette année de travailler ensemble. Cette décision évitera en effet la situation caractérisée par six séries indépendantes de consultations bilatérales et la quête de formules sources de progrès, qui fera place à un travail intégré qui commencera dès maintenant et couvrira toute la session de 2006. Nous espérons par conséquent être en mesure de parvenir à de bons résultats en la matière. Les six présidents ont souhaité que cette mesure importante aille de pair avec une autre, à savoir la mise en place du groupe de collaborateurs de la présidence pour l'année 2006, et ont invité six Ambassadeurs à les assister dans leurs tâches. Au nom de

(M. Eguiguren, Chili)

l'Ambassadeur Martabit, je tiens à vous remercier, vous et les autres présidents, de l'avoir invité à faire partie de ce groupe de collaborateurs, et je voudrais dire que la délégation chilienne est à votre disposition. Vous et les autres présidents pouvez compter sur notre détermination à coopérer à tout effort susceptible d'être entrepris pour faire avancer la Conférence. Tel est l'état d'esprit qui anime notre pays en tant que membre de la Conférence du désarmement. C'est lui qui nous a conduit à nous associer à la proposition des cinq Ambassadeurs, afin de tenter d'aider la Conférence du désarmement à fonctionner correctement. Nous constatons un appui massif à la proposition des cinq Ambassadeurs. C'est ce que nous avons entendu aujourd'hui et en de nombreuses autres occasions, et nous pensons que cette proposition peut être améliorée s'il apparaît possible de renforcer l'appui dont elle bénéficie déjà.

J'aimerais également parler d'un sujet dont a déjà parlé l'Ambassadeur de l'Australie dans sa récente intervention, à savoir les systèmes portatifs de défense aérienne. Nous pensons que cette question est importante, au vu des problèmes posés par la prolifération de ces types d'armes pour la paix et la sécurité internationales, notamment si de tels systèmes tombent aux mains d'acteurs non étatiques. Du fait de son importance, ce thème a été examiné par nos instances, mais je voudrais souligner ce qu'a dit l'Ambassadeur de l'Australie, mais aussi l'Ambassadeur de la Turquie, s'agissant de l'examen de ce thème par la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, à savoir que la résolution pertinente a bénéficié d'un consensus.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant du Chili, et je reconnais le représentant de l'Algérie.

M. KHELIF (Algérie) (traduit de l'arabe): Permettez-moi tout d'abord de m'associer à mes collègues et d'adresser mes condoléances au peuple polonais et aux familles des victimes de la tragédie qui s'est produite récemment dans leur pays.

La délégation algérienne n'avait pas prévu de prendre la parole, mais la richesse de nos discussions et les propositions que nous venons d'entendre nous semblent appeler de notre part un certain nombre de remarques.

Ma délégation appuiera tout effort visant à faire sortir la Conférence de l'impasse. Nous appuyons les efforts que vous faites, Monsieur le Président, pour organiser des consultations sur les questions susceptibles de figurer dans un programme de travail compte tenu de l'ordre du jour qui a été adopté. Nous attendons avec impatience un calendrier semblable à celui que vous avez proposé le 9 février.

Nous avons d'autre part entendu des propositions importantes faites par un certain nombre de délégations concernant des questions à inclure dans l'ordre du jour qui a déjà été adopté. Bien entendu, chaque délégation a le droit de soulever tout point qu'elle juge important, conformément au Règlement intérieur de la Conférence. Dans votre intervention, Monsieur le Président, vous avez déclaré que l'ordre du jour était relativement flexible, ce qui permettait à la Conférence d'examiner toute question ayant trait à la paix et la sécurité internationales. La déclaration présidentielle faite après l'adoption de l'ordre du jour, lors de notre 1<sup>re</sup> séance plénière, indiquait clairement que toute question se rapportant à la paix et la sécurité internationales pouvait être examinée dans le cadre de cet ordre du jour, pour autant qu'il y ait

(M. Khelif, Algérie)

consensus en la matière. En conséquence, ma délégation tient à appuyer la déclaration faite par le représentant de la Fédération de Russie concernant les conditions attachées à l'examen de n'importe quel thème. Je me demande donc comment nous devons agir. Allons-nous attendre que vous nous présentiez un calendrier de discussion ordonnée des importantes questions dont nous avons entendu parler aujourd'hui, ou notre silence sera-t-il considéré comme consentement? Pourriez-vous nous éclairer sur ce point?

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Algérie de sa déclaration. Bien entendu, nous étudierons tout cela et ferons prochainement des propositions à la Conférence sur notre calendrier.

Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Cela ne semble pas être le cas, donc permettez-moi, avant de lever la séance, de remercier toutes les délégations pour les discussions fort intéressantes qui, je l'espère, seront le prélude à un dialogue fructueux dans cette salle. Dans les interventions d'aujourd'hui, il a fréquemment été question des déclarations précédentes, et j'espère que cet esprit de dialogue ne fera que gagner du terrain au cours de notre session de cette année.

La prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu le mardi 7 février, à 10 heures.

*La séance est levée à 11 h 50.*

-----